



DCM N°72 /2022

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. Dominique LAZZARO, MAIRE.

MEMBRES PRESENTS : MM. BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves – CLEMENT Pierre-Benoît –
COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – GOYET Aurélie –
LEMAIRE-LEVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André -

MEMBRE ABSENT : NEANT

Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

17/10/2022

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

25/10/2022

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

26/10/2022

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

26/10/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

* EN EXERCICE : 14

* PRESENTS : 14

* VOTANTS : 14

OBJET : DESIGNATION D'UN ÉLU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur Le Maire rappelle le courrier de la PREFECTURE DE LA SAVOIE en date du 16/08/2022 et son rappel du 07/10/2022 demandant la désignation d'un Conseiller Municipal correspondant incendie et secours avant le 31/10/2022 et le Décret correspondant N° 2022-1091 du 29/07/2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Monsieur Le Maire rappelle que ce point « DESIGNATION D'UN ELU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS » était à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal du 07/09/2022 mais qu'il a été reporté à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal suivante, soit celle de ce jour 20/10/2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la candidature de M. CLAPPIER Yves, Conseiller Municipal,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Par 13 voix POUR

Et 1 NON VOTANT, M. CLAPPIER Yves, qui se présente, ne prend pas part au vote.

- **DESIGNE** M. CLAPPIER Yves, Conseiller Municipal, CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

de la COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES à partir du 20/10/2022.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, 26 Octobre 2022.

M. LAZZARO Dominique, MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

